

# PPES CULTURE ET CRÉATION

## Composition instrumentale

### DÉROULEMENT DES ÉTUDES

- > 2 à 4 années
- > 750 heures au moins à valider, soit 94h par semestre sur 4 ans (5 à 6h de cours par semaine)

- > Discipline dominante
- > Complémentaire Culture
- > Complémentaire Mise en situation artistique
- > Complémentaire Environnement professionnel

### PARCOURS DEM

#### DISCIPLINES OBLIGATOIRES

- > Composition instrumentale
- > Culture musicale XXème-XXIème siècles
- > Instrumentation
- > 2 modules complémentaires au choix parmi : analyse, écriture, histoire de la musique, improvisation, instrument complémentaire

Les modules doivent être suivis et validés sur 2 semestres.

#### VALIDATION DEM

- > UV Composition instrumentale
- > UV Culture musicale XXème-XXIème siècles
- > UV Instrumentation
- > 2 modules complémentaires au choix parmi : analyse, écriture, histoire de la musique, improvisation, instrument complémentaire

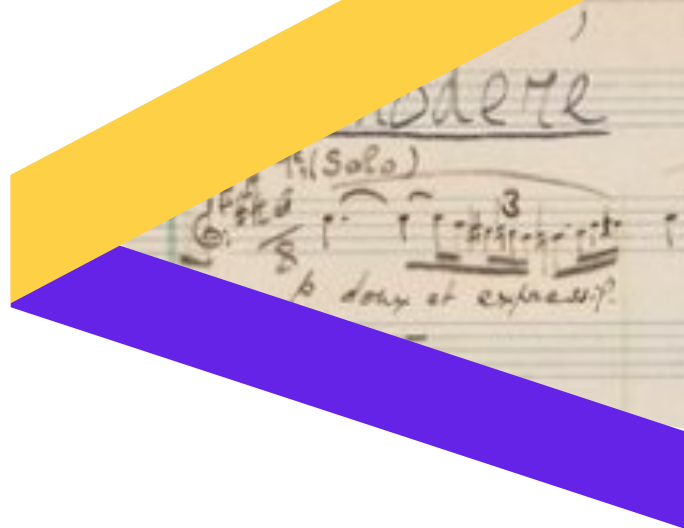
**L'UV de la dominante peut être présentée deux fois dans le parcours.**

**Le DEM est obtenu quand toutes les UV sont validées.**

### DISCIPLINES AU CHOIX TOUT AU LONG DU CURSUS

**Ouvertes à l'ensemble des étudiant-es,  
toutes spécialités et esthétiques confondues**

- > Modules spécifiques (Inscription en septembre)
- > Masterclass (hors dominante), Conférences, Rencontres pros
- > Projets



### ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

**Composition instrumentale, Culture musicale XXème-XXIème siècles, Instrumentation :** Christophe MAUDOT

**Analyse :** Jean-Philippe GUYE

**Écriture :** Cédric GRANELLE, Marie-Agnès SAUVIGNET-POIRIER

**Histoire de la musique :** Nicolas MUNCK

**Improvisation :** Raphaèle BISTON, Jean RIBBE

### PARCOURS POST DEM

#### DISCIPLINE OBLIGATOIRE

- > Composition instrumentale

### ÉVALUATION DES PARCOURS

Les différentes disciplines sont évaluées en contrôle continu.

Chaque discipline, module, atelier, masterclass, conférence, rencontre pro, projet ou prestation publique crédite des heures.

Une reprise des acquis antérieurs (créditant des heures) est possible, pour les modules de culture sur présentation de documents justificatifs (étude au cas par cas en début d'année).

Compte-tenu de la spécificité du parcours FM spécialisée, une reprise des complémentaires du parcours instrumental ou vocal antérieur est possible (étude au cas par cas en début d'année).